

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 2ème classe Guillaume
BARRIERE du CIS DOURGNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 2ème classe
Guillaume BARRIERE en date du 3 août 2015, pour une durée de six
mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de DOURGNE,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 2ème classe Guillaume BARRIERE, sapeur-pompier volontaire au centre
de secours de DOURGNE, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er août 2015, pour une durée de six
mois.


Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **04 SEP. 2015**

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT